

placé sous la sauvegarde du Comité international de la Croix-Rouge», et rappelle que les « quatre Conventions de Genève signées en 1949 par l'ensemble des États et leurs Protocoles additionnels de 1977 résumant et codifient l'ensemble de ce patrimoine juridique et l'adaptent aux formes et aux armes de guerre les plus récentes ».

**VÉRONIQUE HAROUEL**  
Docteur en droit  
Maître de conférences  
à l'Université de Paris VIII

### **Publications récentes — Recent publications**

Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport d'activité 1999*, Genève, 2000

International Committee of the Red Cross, *Annual Report 1999*, Geneva, 2000

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Rapport annuel 1999*, Genève, 2000

International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, *Annual Report 1999*, Geneva, 2000

*World Disasters Report, Focus on Public Health*, International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (ed.), Geneva, 2000, 240 pages

*Yearbook of International Humanitarian Law*, Vol. 2, 1999, T.M.C. Asser Press, The Hague, 2000, 660 pages